



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-274

Version PDF

Référence : 2024-175

Ottawa, le 5 novembre 2024

### **Bell Aliant Communications régionales, société en commandite – Approbation définitive d’une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de réception de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 581 Tarif général – Modifications à certaines modalités	12 juillet 2024	1er août 2024

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général